



## Dette de mon beau père , poursuite d un huissier

Par **pereira**, le **03/10/2012** à **18:39**

Bonjour,  
suite au décès de ma mère , mon beau père se retrouve à payer leurs dettes communes ,  
sauf que financièrement , il ne peut pas .Un huissier a qui il doit 600 € tous les trois mois nous  
sommes de payer , quels sont nos recours .Ils etaient à la banque de france en dossier de  
surendettement .Le fait que son epouse soit decedée et qu il ne touche plus les mêmes  
revenus , avons nous un recours,  
merci de vos reponses